



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 juin 2019

10^{ème} Commission

N° CP-2019-6-10-5

Service instructeur

DRS - direction ressources solidarité

Service consulté

SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES RELEVANT DE LA POLITIQUE SOLIDARITE, FAMILLE, INSERTION ET LOGEMENT POUR UN MONTANT DE 673 446 EUROS

Résumé : Il vous est soumis, dans le présent rapport, les propositions de subventions de 37 associations ou organismes relevant de la politique solidarité, famille, insertion et logement pour un montant total de 623 446 €.

Il vous est également soumis, les propositions de subventions du réseau Parents 68 relevant du soutien à la parentalité pour un montant total de 50 000€.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations ou organismes dans le domaine de l'action sociale, le Département accorde chaque année des subventions à des associations ou organismes œuvrant au service de la population haut-rhinoise.

Pour rappel, en 2018, le Département du Haut-Rhin a attribué au total 832 652 € de subventions aux associations et organismes relevant de la politique solidarité, famille, insertion et logement (782 652 € versés à 42 structures et 50 000 € versés au titre du Réseau Parents 68) ; celles-ci sont très majoritairement des subventions de fonctionnement (799 652 €).

I. Les subventions aux associations

Du fait des contraintes financières, le Département s'est recentré sur ses politiques prioritaires ces dernières années.

Les différentes demandes de subventions de la part des associations relevant de la Solidarité ont été instruites, pour les subventions de fonctionnement, sur la base du principe, acté lors des orientations budgétaires, de reconduction en 2019 des montants de subvention accordés en 2018.

Par ailleurs, il est proposé, dans le respect des crédits budgétaires inscrits, de présenter de nouvelles demandes de subventions, ou la pérennisation en 2019 d'actions nouvelles subventionnées en 2018, au regard de la pertinence et de la plus-value des actions ainsi soutenues pour les territoires et les haut-rhinois.

Il est donc soumis à décision d'attribuer 43 subventions en faveur de 37 associations et organismes pour un montant total de 623 446 €, dont 619 946 € au titre de subventions de fonctionnement. Les propositions vous sont récapitulées ci-dessous.

FAMILLES ET MAJEURS VULNERABLES

* ASFMR – Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées – Service d'accompagnement des victimes des violences intrafamiliales – Colmar	7 700 €
* CIDFF du Haut-Rhin – Centre de Documentation et d'Information des Femmes et des Familles – Mulhouse	2 000 €
* CIDFF du Haut-Rhin – Accueil de jour départemental pour les femmes victimes de violences – Mulhouse	27 000 €
* SOS Amitié – Steinbach	735 €

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET LA PRECARITE

* ACCES – Hôtel Social « La Maison du Pont » – Mulhouse	10 500 €
* APPUIS – Service d'accueil d'urgence sur Colmar – Mulhouse	7 350 €
* ATD Quart Monde Haut-Rhin – Colmar	12 861 €
* CARITAS – Strasbourg	9 000 €
* Elan Sportif – Insertion et éducation par le sport – Mulhouse	6 000 €
* Espoir Colmar – Accompagnement des personnes résidant au lieu de vie « La Clausmatt » – Colmar	69 300 €
* SURSO – Mulhouse	14 700 €
* Les Ateliers de la Piste Achille Zavatta – Mulhouse	30 000 €
* Fondation Abbé Pierre – Action de sensibilisation au logement indigne « bus Abbé Road »	500 €

EPICERIES SOCIALES - AIDE ALIMENTAIRE

* Banque Alimentaire du Haut-Rhin – Mulhouse	17 500 €
* Boutique d'Insertion « Coup d'Pouce » – Epicerie Sociale – Munster	6 650 €
* CCAS de Kingersheim – Epicerie solidaire « L'Envol »	3 800 €
* CCAS de Riedisheim – Epicerie sociale « L'Epi »	5 700 €
* CCAS de Thann – Epicerie sociale « Le Panier de Rangen »	4 750 €
* CDAFL du Haut-Rhin – Conseil Départemental des Associations Familiales	1 750 €

et Laïques –Relais banque alimentaire – Mulhouse

* La Manne – Centre d'Entraide Alimentaire et de Soutien par le Travail – Colmar	16 150 €
* Les Restaurants du cœur – Distribution de colis alimentaires – Illzach	11 000 €
* Secours Populaire Français Fédération du Haut-Rhin – Aide alimentaire – Colmar	4 750 €

AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

* ASFMR – Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées – Accompagnement de familles – Colmar	22 900 €
* ASFMR – Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées – Médiation Familiale – Colmar	8 400 €
* OREE – Médiation familiale – Mulhouse	4 550 €
* OREE – Parents Incarcérés Enfants Séparés – Mulhouse	2 100 €
* La Petite Ourse – Espace rencontre parents-enfants – Mulhouse	14 000 €
* THEMIS – Promotion du droit pour les enfants et les jeunes – Strasbourg	10 000 €
* THEMIS – Missions Administrateur Ad hoc – Strasbourg	76 000 €
* Toutjourla – Accueil et rencontre des jeunes – Schiltigheim	1 000 €

PROMOTION DE LA SANTE

* AIDES 68 – Lutte contre le sida et les Hépatites – Mulhouse	2 850 €
* Maison des Adolescents – Mulhouse	100 000 €
* Sépia – Ecoute préventive du suicide chez les jeunes – Colmar	22 000 €
* UFSBD 68 – Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire du Haut-Rhin – Education à l'hygiène buccodentaire en écoles maternelles – Mulhouse	13 300 €
* Union Départementale des Donneurs du Sang Bénévole du Haut-Rhin – Ingersheim	1 470 €

PROMOTION DE LA SANTE – Dépistage des cancers

* ARER 68 – Recherche épidémiologique – Recensement des nouveaux cas de cancer – Mulhouse	9 600 €
* La Ligue contre le Cancer – Lutte contre le cancer - Colmar	4 480 €

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

* Association Générale des Familles – Mulhouse	4 000 €
* Enfance Plurielle 68 – ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace - Bollwiller	30 000 €
* Naître en Alsace – Schiltigheim	2 100 €
* Planning Familial – Mulhouse	19 000 €
* Planning Familial – Action de formation des éducateurs en MECS	3 000 €
* Accueillir la Vie – Soutien à la parentalité	3 000 €

Des conventions seront signées pour les associations et organismes mentionnés ci-dessus, dont le montant de subvention est supérieur à 23 000 euros, selon le modèle de la convention type joint au présent rapport.

Les montants proposés ont recueilli l'avis favorable de la 10^{ème} commission lors de sa séance du 3 mai 2019.

II. Le Réseau Parents 68

Le Réseau Parents 68 a pour objectif d'aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, avec une double préoccupation :

- permettre le développement des relations entre les parents,
- faciliter l'accès à l'information et favoriser le contact avec des professionnels.

Aussi, le réseau fédère et finance des actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien.

Au niveau du Haut-Rhin, les différentes actions financées par le réseau ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans et s'inscrivent dans le cadre de la politique départementale relative au soutien à la parentalité. Ce réseau est le fruit d'un partenariat instauré entre l'Etat, la Caisse d'allocations familiales, le Département, la Mutualité Sociale Agricole et l'association ARSEA dès 2005. Il lance annuellement des appels à projet qui permettent de sélectionner et de financer les actions de soutien à la parentalité portées par des organismes tiers, chaque financeur versant directement sa quote-part à ces derniers (pour l'année 2019 : Département 50 000 €, Caf 165 200 € et MSA 6 000 €).

Suite à la réunion du Comité de financement du 26 février 2019, il est proposé d'allouer, pour l'année 2019, les crédits suivants au financement des actions de soutien à la parentalité subventionnées dans le cadre du Réseau Parents 68 :

- 20 000 € pour les projets à destination de parents d'enfants et d'enfants de moins de six ans,
- 30 000 € pour les projets à destination de parents d'enfants et d'enfants de six ans et plus.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, dans le cadre de l'action sociale, des subventions pour un montant total de 623 446 € aux associations et organismes relevant de la politique solidarité, famille, insertion et logement, telles que détaillées dans la liste annexée au présent rapport (annexe 1), sous réserve, pour les bénéficiaires d'une ou plusieurs subventions atteignant un montant total supérieur à 23 000 €, de la signature préalable des conventions afférentes établies sur la base du modèle-type visé ci-dessous ;

- d'approuver le modèle de convention type, ci-joint (annexe 3), relatif aux subventions de fonctionnement, et de m'autoriser à signer une convention particulière sur le modèle de cette convention type avec chacune des structures mentionnées dans l'annexe 1 du présent rapport, qui bénéficie, selon les modalités précisées dans cette annexe, d'un montant total de subvention supérieur à 23 000 €, exception faite de l'association Thémis qui bénéficie

d'une convention spécifique et de l'association Enfance Plurielle 68 (ADAPEI) faisant l'objet d'une convention pluriannuelle 2018-2020 ;

- de préciser que l'octroi et le versement de la subvention octroyée à l'association Enfance Plurielle 68 (ADAPEI) sont soumis au respect de l'ensemble des clauses de la convention pluriannuelle 2018-2020 précitée ;

- d'approuver les termes de la convention, ci-jointe (annexe 4), avec l'association Thémis en raison de sa mission spécifique d'administrateur ad'hoc auprès des enfants confiés à l'ASE (l'association est référencée à la Cour d'appel de Colmar) et de m'autoriser à la signer ;

- d'accorder, dans le cadre de l'action sociale, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 50 000 € aux associations et organismes relevant du Réseau Parents 68, tels que détaillés dans la liste annexée au présent rapport (annexe 2) ;

- de préciser que les subventions d'un montant inférieur à 30 000 € feront l'objet d'un versement unique et que les subventions supérieures ou égales à 30 000 € feront l'objet de deux versements, soit un acompte de 50 % au cours du 1^{er} semestre et le solde au cours du second semestre sur présentation des comptes 2018 ;

- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2019 :

- 14 080 € sur le Programme G713, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6574,
- 39 620 € sur le Programme G716, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6574,
- 100 000 € sur le Programme G717, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6568,
- 24 100 € sur le Programme G721, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6574,
- 22 000 € sur le Programme G722, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6574,
- 5 000 € sur le Programme G722, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 65734,
- 30 000 € sur le Programme G822, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6574,
- 138 950 € sur le Programme G731, Chapitre 65, Fonction 51, Nature 6574,
- 61 135 € sur le Programme H713, Chapitre 65, Fonction 58, Nature 6574,
- 5 900 € sur le Programme H713, Chapitre 65, Fonction 58, Nature 65734,
- 400 € sur le Programme H713, Chapitre 65, Fonction 58, Nature 65737,
- 218 011 € sur le Programme I731, Chapitre 65, Fonction 50, Nature 6574,
- 14 250 € sur le Programme I731, Chapitre 65, Fonction 50, Nature 65737,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT